



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

### PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER-STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

1249<sup>ÈME</sup> SESSION

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

À une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, à 19h30, à la salle d'audience de la cour municipale, située au 121-A, rue St-André, étaient présents :

**Mme Huguette Charest, mairesse**

M. William Arsenault, conseiller no.1  
Mme Jessika Daigle, conseillère no.2  
Mme Suzanne Croteau, conseillère no.3  
M. Marc Legros, conseiller no.4  
M. Ghislain Beaulieu, conseiller no.5  
M. Denis Pérusse, conseiller no.6

Est présent :

M. Frédérick Corneau / secrétaire-trésorier

La séance est ouverte à 19h30 par madame Huguette Charest, mairesse qui souhaite la bienvenue aux membres.

NO: 0326-21

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

NO: 0327-21

#### ADOPTION PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté et dispensé de lecture ;
- QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 soit adopté et dispensé de lecture ;

ADOPTÉE



## Municipalité de Laurier-Station

3.

N° de résolution  
ou annotation**PARTIE INFORMATIVE**

3.1 Monsieur Frédérick Corneau, directeur-général, fait état de la situation concernant les pistes de ski de fond. Pour l'instant, la municipalité travaille activement auprès des propriétaires terriens afin d'avoir leur autorisation pour l'aménagement des pistes pour la saison d'hiver 2022 ;

4.

NO: 0328-21

**ADMINISTRATION****AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NO.13-21 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2022**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Denis Pérusse, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement no.13-21 intitulé : « *Règlement décrétant la tarification des biens et services 2022* », tel que lu et reproduit au registre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

NO: 0329-21

**ADOPTION / PREMIER PROJET / RÈGLEMENT NO.13-21 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2022**

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1);

ATTENDU QU'un avis de motion et qu'un premier projet du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2021;

ATTENDU QU'il y a dispensé de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER le premier projet de règlement no.13-21 intitulé : « *Règlement décrétant la tarification des biens et services 2022* », et de le porter au registre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

NO: 0330-21

**ADOPTION / RENOUELEMENT / SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ / 2022**

ATTENDU QUE le service de transport adapté est offert sur le territoire de la municipalité de Laurier-Station ;

ATTENDU QUE le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année ;

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station se doit de payer sa quote-part ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- QUE la municipalité de Laurier-Station accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire ;
- QUE la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités ;
- QUE le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer ledit service ;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

- QUE la municipalité de Laurier-Station renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté ;
- QUE la municipalité de Laurier-Station accepte de payer une quote-part équivalente à 2.55\$ per capita (6 633\$) ;
- QUE la municipalité de Laurier-Station adopte les prévisions budgétaires 2022.

ADOPTÉE

NO: 0331-21

### AUTORISATION DE PAIEMENT / PG SOLUTIONS / FOURNITURE DE BIENS / ÉTAT DE COMPTE

ATTENDU QUE la municipalité utilise les logiciels PG Solutions afin d'administrer la comptabilité de la municipalité ;

ATTENDU QUE le renouvellement doit être fait à toutes les années ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 1<sup>er</sup> décembre 2021 d'un montant de 8 831,23\$ taxes incluses de la part de « *PG Solutions inc.* » pour l'entretien des applications et l'utilisation du programme pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *PG Solutions inc.* », d'un montant de 8 831,23\$ taxes incluses pour la fourniture de services concernant le logiciel PG Solutions.

ADOPTÉE

NO: 0332-21

### ADOPTION / RAPPORT 2020 / GESTION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU l'envoi du rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable au MAMH le 26 août 2021 dernier ;

ATTENDU l'acceptation dudit rapport lors d'une correspondance du MAMH datée du 18 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE ledit rapport ce doit d'être déposé et adopté de par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER ET D'ADOPTER le rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE

NO: 0333-21

### AUTORISATION DE PAIEMENT / LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD / ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

ATTENDU la tenue et l'organisation des élections municipales générales du 7 novembre 2021 ;

ATTENDU la réception d'une facture de « *Les Éditions Juridiques FD inc.* », datée du 19 novembre 2021, d'un montant de 5 579,17\$ taxes incluses, pour la fourniture de matériel nécessaire à la tenue des élections municipales générales (Bulletins de vote) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *Les Éditions Juridiques FD inc.* », d'un montant de 5 579,17\$ taxes incluses pour la fourniture du matériel nécessaire à la tenue des élections municipales générales du 7 novembre 2021 (Bulletins de vote).

ADOPTÉE

NO: 0334-21  
N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ADOPTION / CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL / ANNÉE  
2022

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité :

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront tous les lundis et qui débiteront à 19 h 30 ;
- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1).

▪ 10 janvier 2022	▪ 4 juillet 2022
▪ 7 février 2022	▪ 8 août 2022
▪ 7 mars 2022	▪ 12 septembre 2022
▪ 4 avril 2022	▪ 3 octobre 2022
▪ 2 mai 2022	▪ 7 novembre 2022
▪ 6 juin 2022	▪ 5 décembre 2022
	▪ 19 décembre 2022

ADOPTÉE

NO: 0335-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES SUR  
INVITATION / SERVICE PROFESSIONNEL / INSPECTION DES  
CONDUITES D'ÉGOUTS / PROJET ADDENDA 1 / PLAN  
D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE,  
D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉS

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté « *SNC-Lavalin inc.* » pour effectuer son *Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussés*, tel qu'il appert à la résolution no.017-15 ;

ATTENDU QUE plusieurs rues et leurs conduites furent nettement surclassées concernant leur état dans ledit plan d'intervention (Beaudry, St-Onge, Jean XXIII, St-Joseph, Côté, Couture);

ATTENDU l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme « *Tetra Tech QI inc.* » pour la réalisation d'une première étape (Phase I) pour l'élaboration d'un addenda au *Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussés*, tel qu'il appert à la résolution no.0292-21 ;

ATTENDU QUE de par cet addenda, il sera possible de reclasser certaines catégorisations de rues mal évaluées au Plan d'intervention concernant les égouts;

ATTENDU QU'afin de réaliser la première phase de l'addenda, une inspection des conduites d'égouts des rues identifiées au devis s'avère nécessaire ;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé monsieur Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier, à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de mandater une entreprise pour effectuer l'inspection par caméras des conduites identifiées, tel qu'il appert à la résolution no.0309-21 ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes ;

Soumissionnaires	Prix (tx incl.)
Can-Explore	-
LCS inc.	-
Solutions de traitement VVNA / Canada inc.	26 374.12\$



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU la réception d'une recommandation d'adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme de la part de madame Geneviève St-Pierre, ingénieur, directrice de projet pour « *Tetra Tech QI inc.* », datée du 6 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication de contrat via appel d'offres sur invitation à « *Solutions de traitement VWNA / Canada inc.* », d'un montant de 26 374.12\$ taxes incluses, pour la fourniture d'un service professionnel d'inspections par caméra pour les rues identifiées au projet de l'Addenda 1 du Plan d'intervention.

ADOPTÉE

### 5. IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

NO: 0336-21

#### AUTORISATION DE PAIEMENT NO.1 / EXCAVATIONS STE-CROIX INC. / PROJET DE DÉVELOPPEMENT SECTEUR DU CHÊNE / PHASE II « LA CLÉ DES CHAMPS / RUE DES ÉRABLES

ATTENDU QUE suite aux travaux de construction de la phase I réalisés en 2013, la municipalité de Laurier-Station souhaite maintenant compléter les travaux de construction des infrastructures du projet de développement domiciliaire « *La Clé des Champs* », ainsi que l'aménagement de services sur la rue des Érables pour desservir de nouveaux terrains;

ATTENDU QUE la phase 2 du développement comprend la construction de trois (3) rues d'une longueur approximative de 375 m lin. et permettra d'offrir vingt-neuf (29) nouveaux terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le mandat de plans et devis ainsi que la surveillance bureau de la phase II à « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.0231-18;

ATTENDU l'adjudication d'un contrat via appel d'offres public (SÉAO) à « *Excavations Ste-Croix inc.* » pour la réalisation des travaux, tel qu'il appert à la résolution no.0203-21 ;

ATTENDU la réception d'une recommandation de paiement no.1 de la part de « *SNC-Lavalin* », datée du 10 novembre 2021, signée et certifiée par monsieur Alex Blanchette, ingénieur, d'un montant de 356 894,64\$ taxes incluses, excluant une retenue de garantie de 10% d'un montant de 34 490,07\$ pour les travaux exécutés en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la recommandation de paiement no.1 d'un montant de 356 894,64\$ taxes incluses à « *Excavations Ste-Croix* » pour les travaux d'aménagement de la phase II résidentielle « *La Clé des Champs* » / *Rue des Érables* pour les travaux réalisés en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

ADOPTÉE

NO: 0337-21

#### AUTORISATION DE PAIEMENT NO.2 / EXCAVATIONS STE-CROIX INC. / PROJET DE DÉVELOPPEMENT SECTEUR DU CHÊNE / PHASE II « LA CLÉ DES CHAMPS / RUE DES ÉRABLES

ATTENDU QUE suite aux travaux de construction de la phase I réalisés en 2013, la municipalité de Laurier-Station souhaite maintenant compléter les travaux de construction des infrastructures du projet de développement domiciliaire « *La Clé des Champs* », ainsi que l'aménagement de services sur la rue des Érables;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la phase 2 du développement comprend la construction de trois (3) rues d'une longueur approximative de 375 m lin. et permettra d'offrir vingt-neuf (29) nouveaux terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le mandat de plans et devis ainsi que la surveillance bureau de la phase II à « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.0231-18;

ATTENDU l'adjudication d'un contrat via appel d'offres public (SÉAO) à « *Excavations Ste-Croix inc.* » pour la réalisation des travaux, tel qu'il appert à la résolution no.0203-21 ;

ATTENDU la réception d'une recommandation de paiement no.2 de la part de « *SNC-Lavalin* », datée du 29 novembre 2021, signée et certifiée par monsieur Alex Blanchette, ingénieur, d'un montant de 335 864,64\$ taxes incluses, excluant une retenue de garantie de 10% d'un montant de 66 947,78\$ pour les travaux exécutés en date du 19 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER la recommandation de paiement no.2 d'un montant de 335 864,26\$ taxes incluses à « *Excavations Ste-Croix* » pour les travaux d'aménagement de la phase II résidentielle « *La Clé des Champs* » / *Rue des Érables* pour les travaux réalisés en date du 29 novembre 2021.

ADOPTÉE

NO: 0338-21

### AUTORISATION DE PAIEMENT NO.3 / DILICONTRACTO INC. / PROLONGEMENT DES SERVICES ET VOIRIE / PROJET DES RUES LAPOINTE ET OLIVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station désire faire exécuter des travaux de construction pour la nouvelle rue Lapointe afin de desservir une nouvelle section du parc industriel de Laurier ainsi que le prolongement des services sur la rue Olivier pour offrir de nouveaux terrains à vendre ;

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un mandat de plans et devis pour le dit projet à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'adjudication d'un contrat à l'entreprise « *Dilicontracto inc.* » pour la réalisation des travaux, tel qu'il appert à la résolution no.0112-21 ;

ATTENDU la réception d'une recommandation de paiement no.3 datée du 30 novembre 2021 de la part de « *SNC-Lavalin inc.* », scellée par monsieur Alex Blanchette, ingénieur, d'un montant de 156 658,30\$ taxes incluses, excluant une retenue de garantie de 10% d'un montant de 99 117,96\$ pour les travaux exécutés en date du 20 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER la recommandation de paiement no.3 émise par « *SNC-Lavalin* », d'un montant de 156 658,30\$ taxes incluses à l'entreprise « *Dilicontracto inc.* », pour les travaux exécutés en date du 20 août 2021 dans le cadre du projet de prolongement des services et voirie dans les rues Lapointe et Olivier.

ADOPTÉE



NO: 0339-21

N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

**AUTORISATION DE PAIEMENT / LEQ LABORATOIRES  
D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE / CONTRÔLE QUALITATIF  
DES MATÉRIAUX / PROLONGEMENT DES SERVICES ET  
VOIRIE / PROJET DES RUES LAPOINTE ET OLIVIER**

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un mandat de plans et devis pour des travaux de construction pour la nouvelle rue Lapointe afin de desservir une nouvelle section du parc industriel de Laurier ainsi que le prolongement des services sur la rue Olivier pour offrir de nouveaux terrains à vendre, à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'adjudication d'un contrat à « *Dilicontracto inc.* », via un appel d'offres publics (SÉAO), pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement, tel qu'il appert à la résolution no.0112-21 ;

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'adjudication d'un contrat à « *LEQ Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée* », via un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux, tel qu'il appert à la résolution no.0179-21 ;

ATTENDU QUE la réception d'une facture de « *LEQ Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée* », datée du 23 novembre 2021, d'un montant de 1 749,92\$ taxes incluses, représentant la période du 2021-10-16 au 2021-10-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *LEQ Laboratoires de Québec Ltée* », d'un montant de 1 749,92\$ taxes incluses, pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de services et voirie des rues Lapointe et Olivier, pour la période du 2021-10-16 au 2021-10-23.

ADOPTÉE

NO: 0340-21

**PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / LOT # 6 476 043 / RUE  
OLIVIER**

ATTENDU QUE suite à la signature d'une promesse de vente et d'achat signée le 15 novembre 2021 entre « *9403-2539 Québec inc.* » ici représentée par monsieur Sylvain Raymond et la municipalité de Laurier-Station, représentée par madame la mairesse Huguette Charest, concernant le lot # 6 476 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER la vente à « *9403-2539 Québec inc.* », représentée par monsieur Sylvain Raymond, du lot # 6 476 043 du cadastre du Québec;
- D'AUTORISER la vente au prix de 284 602,08\$ plus les taxes applicables conformément au prix de vente minimum établi par la Loi sur les immeubles industriels municipaux (voir certificat du secrétaire-trésorier joint au présent procès-verbal et en faisant partie intégrante);
- DE fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, délai calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat;
- D'AUTORISER la mairesse, madame Huguette Charest, et le directeur général, monsieur Frédérick Corneau, à signer ledit acte notarié.

ADOPTÉE



NO: 0341-21

N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

**PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / LOT # 5 369 200 / 131 RUE DU TILLEUL**

ATTENDU QUE suite à la signature d'une promesse de vente et d'achat signée le 1<sup>er</sup> décembre 2021 entre Mme Brigitte Turcotte et M. Jérôme St-Onge, et la municipalité de Laurier-Station, représentée par madame la mairesse Huguette Charest, concernant le lot # 5 369 200 (131 rue du Tilleul) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER la vente à Mme Brigitte Turcotte et M. Jérôme St-Onge, du lot # 5 369 200 (131 rue du Tilleul) du cadastre du Québec;
- D'AUTORISER la vente au prix de 110 336.81\$ plus les taxes applicables;
- DE fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, délai calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat ;
- D'AUTORISER la mairesse, madame Huguette Charest, et le directeur général, monsieur Frédérick Corneau, à signer ledit acte notarié.

ADOPTÉE

NO: 0342-21

**AUTORISATION DE PAIEMENT / FNX-INNOV INC. / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET SOMMAIRE PHASE I / PROJET PAVL / RUES DE LA STATION ET DES ÉRABLES**

ATTENDU l'approbation de la part du Ministère des Transports du Québec d'une aide financière relative au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien (PAVL)* ;

ATTENDU QUE le Programme comporte un volet soutien qui vise la réalisation de projets d'infrastructures routières municipales permettant l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage et de la sécurité routière, au moyen d'un aide financière provenant du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité a présenté un projet de réfection d'asphaltage pour les rues de la Station et des Érables et que celui-ci fut approuvé de la part du ministère ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « *Tetra Tech Qi inc.* » pour la réalisation et l'accompagnement de la municipalité dans le dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), tel qu'il appert à la résolution no.0123-21 ;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, la municipalité a octroyé à la firme « *Tetra Tech Qi inc.* » un mandat de gré à gré de plans et devis pour la réalisation des travaux sur les rues de la Station et des Érables, tel qu'il appert à la résolution no.0308-21 ;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat de gré à gré avec la firme « *FNX-Innov inc.* » pour la réalisation d'un mandat professionnel d'étude géotechnique, nécessaire à l'élaboration des plans et devis, tel qu'il appert à la résolution no.0314-21 ;

ATTENDU la réception d'une facture de « *FNX-Innov inc.* », datée du 1<sup>er</sup> novembre 2021, d'un montant de 10 462,73\$ taxes incluses pour les travaux réalisés en novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER le paiement à « *FNX-Innov inc.* », d'un montant de 10 462,73\$ taxes incluses pour les travaux énumérés aux présentes.

ADOPTÉE





## Municipalité de Laurier-Station

## 6. LOISIRS &amp; CULTURE

N° de résolution  
ou annulation NO: 0343-21**AUTORISATION / OUVERTURE DE POSTE / DIRECTEUR-ADJOINT / SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QU'en fonction des recommandations de monsieur Frédérick Corneau, directeur général de la municipalité, le personnel du service des loisirs est nettement insuffisant afin de bien répondre aux nombreuses exigences du service. Une aide doit être apportée rapidement à la direction des loisirs ;

ATTENDU QUE la solution proposée est l'ouverture d'un poste de directeur(trice) adjoint(e) pour le service des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'ouverture ainsi que l'affichage d'un concours afin de recruter une ressource afin de combler le nouveau poste de directeur(trice) adjoint(e) pour le service des loisirs de la municipalité.

ADOPTÉE

## 7. DONS ET SUBVENTIONS

NO: 0344-21

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CONFÉRENCE ST-FLAVIEN (ST-VINCENT-DE-PAUL)**

ATTENDU la réception d'une correspondance datée du 22 novembre 2021 de la part de « *La Conférence St-Flavien (St-Vincent-de-Paul)* » demandant une contribution financière afin de venir en aide aux plus démunis de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER à « *La Conférence St-Flavien (St-Vincent-de-Paul)* », un don de deux cent dollars (200\$).

ADOPTÉE

NO: 0345-21

**DEMANDE DE CONTRIBUTION / GRATUITÉ LOCAUX / CDDS LOTBINIÈRE**

ATTENDU la correspondance du « *CDDS de Lotbinière* », datée du 26 novembre 2021, demandant la gratuité du local de réunion situé au Centre communautaire pour les dates du 9-10 février 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la gratuité pour le local de réunion du Centre communautaire au « *CDDS de Lotbinière* », pour les dates du 9-10 février 2022.

ADOPTÉE

## 8. DIVERS

- 8.1 Déneigement des rues / Devis ;
- 8.2 Suivi / Création de la Régie de matières organiques ;

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question -



N° de résolution  
ou annotation

**NO: 0346-21**

**ACCEPTATION DES COMPTES / NOVEMBRE 2021**

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois de novembre 2021 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes du mois de novembre 2021 au montant de 603 970.45\$.

ADOPTÉE

**NO: 0347-21**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20h37.

ADOPTÉE

  
Huguette Charest, mairesse

  
Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier